



MAGE-UQAC

MU

MAGE-UQAC

COMMENT FAIRE UN BON PROCÈS-VERBAL?

Rédigé par Catherine Fortin, secrétaire générale

C'EST QUOI UN PROCÈS-VERBAL?

Par définition, un procès-verbal, c'est la transcription des déclarations, des situations et des décisions d'une rencontre, mais c'est surtout l'histoire écrite de l'organisation. Il peut aussi servir de **preuve**, par exemple pour prouver que la résolution proposant l'achat d'un poulailler pour agrémenter le local d'association a bel et bien été adoptée à l'unanimité en assemblée générale.

Ainsi, il est primordial que les procès-verbaux contiennent les propositions et positions décidées en instance, ainsi que ceux et celles qui les ont proposées et appuyées. De plus, un **compte-rendu** des discussions ayant mené aux décisions peut s'avérer particulièrement utile dans le futur.

Suite à la transcription du procès-verbal, celui-ci doit être envoyé aux membres de l'instance : cela permet à ceux et celles qui étaient absent.e.s de savoir ce qui s'est passé, tandis que les membres présents pourront valider que le procès-verbal est conforme à ce qui s'est réellement passé.

OKAY, C'EST COOL, LES PV. MAINTENANT, COMMENT J'EN FAIS UN?

Le plus facile est de reprendre l'**ordre du jour** et de simplement le modifier en remplissant sous les points. En entête, on indique la date et le lieu de la réunion (déjà contenu dans l'ordre du jour) et, souvent, les personnes présentes, les absences et les observateurs.

Lors de prise de décision, on doit **noter les proposeurs et appuyeurs des résolutions**. L'ouverture et la fermeture d'une réunion nécessite également de noter les heures respectives.

Avant le début de la réunion, il faut s'assurer d'être prêt à écrire durant toute la durée de celle-ci sans dérangement – on laisse donc tomber le *multitasking*. N'hésitez pas à faire répéter les membres ou à faire signe à votre président.e d'assemblée si vous avez manqué quelques informations. L'important est d'avoir les notes les plus complètes en sortant de la réunion.

UN EXEMPLE DE POINT

6. Affaires Internes

6.1. ACHAT D'UN POULAILLER 15 MIN. FABIEN POIRIER

Fabien Poirier explique que dans une optique d'autosuffisance et suivant les positions du MAGE-UQAC, il serait intéressant d'installer un poulailler dans le centre social. Cela serait complémentaire à la forêt nourricière de l'UQAC. On soulève des questionnements par rapport au budget : Keven Desgagné explique qu'un poulailler assez grand pour une dizaine de poules peut coûter jusqu'à 1 500 \$. Olivier Plourde ajoute que cela permettrait à la Cafétéria de diminuer ses dépenses. Fabien Poirier précise que le projet serait dans une optique collective et que toute la communauté étudiante pourrait se servir. Jimmy Lemieux, attaché à l'exécutif, rappelle qu'il y aurait des risques de cruauté animale, qu'il faudrait un responsable pour nettoyer le poulailler à tous les jours, que cela prendrait un espace important et qu'il n'est peut-être pas optimal pour des animaux de vivre dans le centre social d'une université.

CEX.2018.06.06.003

- Sur PROPOSITION de Catherine Fortin, APPUYÉE par Salimata Koné,
- Il est RÉSOLU que le projet d'acheter un poulailler soit abandonné.
- ADOPTÉE à majorité.

Fabien Poirier demande le vote.

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstention : 1

Fabien Poirier s'abstient.

--